

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002151

Dénomination nationale : Intervention sociale

Spécialité : Coordination de projet d'animation et de développement social et socioculturel

Présentation de la spécialité

La formation répond aux besoins de professionnalisation et de qualification du secteur de l'animation. Elle apporte des multi-compétences pour mener une activité d'animation, d'expertise et/ou de conseil dans les organisations socioculturelles. Les métiers visés sont ceux de cadres intermédiaires, interfaces entre les décideurs et les équipes en relation directe avec les bénéficiaires tels que responsables et coordinateurs de projets, de structures associatives, animateurs du développement social et culturel, adjoints de direction. La formation a lieu à l'Institut Universitaire de Technologie de Rennes.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | |
|--|-------------------|
| Nombre d'inscrits | 27 |
| Taux de réussite | 82 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 7 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 8 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 51 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale (très faible proportion de répondants) 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement | 80 % 82 à 87 % |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence répond à un besoin de professionnalisation dans un secteur à forte croissance de l'emploi. Les métiers visés sont très variés et bien identifiés. Le public est diversifié ; la licence accueille une proportion élevée de publics en formation continue, est ouverte en alternance en contrat de professionnalisation et de nombreux inscrits le sont par validation des acquis professionnels ou de l'expérience. La formation est développée en étroite collaboration avec les milieux professionnels. Les partenaires institutionnels et professionnels sont variés. Un réel co-pilotage s'opère via le conseil de perfectionnement, et la licence évolue en fonction des besoins de professionnalisation. Le partenariat avec l'Institut Régional de Travail Social de Bretagne a ainsi conduit à une réflexion commune sur l'offre de formation des métiers d'animation et à la mise en place en 2011 d'un dispositif de passerelle avec un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Par delà ces point forts, le dossier ne recense cependant pas de manière exhaustive les intervenants professionnels et leurs enseignements apparaissent très fragmentés. L'insertion professionnelle semble bonne mais les données mériteraient d'être précisées (taux de répondants) et analysées, tout comme serait utile de procéder à un suivi de cohorte des diplômés pour chercher à accroître l'accessibilité des étudiants issus de licences générales. Enfin, le taux de réussite au diplôme est relativement faible, et ceci sans que les réponses apportées soient convaincantes.

- Points forts :

- La formation continue et en alternance.
- Le positionnement régional.
- Le partenariat avec le monde professionnel.

- Points faibles :

- Un taux de réussite relativement faible.
- Une qualité insuffisante de l'information en matière d'intervenants et d'insertion professionnels.
- L'accès des L2.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de chercher à remédier au faible taux de réussite au diplôme en analysant les raisons de l'échec pour agir sur la sélection des candidats et par une mise à niveau pour certains publics nécessitant un accompagnement spécifique. Un suivi de cohorte devrait être mené pour mieux identifier l'origine du public et ouvrir notamment plus largement, dans le cadre d'actions d'information au sein de l'établissement, aux cursus de L2. Il serait judicieux de considérer un enseignant-chercheur de Rennes 1 comme relevant de l'établissement et non, comme indiqué dans le dossier, relevant d'autres établissements. Les volumes horaires assurés par des professionnels devraient être spécifiés et ne pas être trop dispersés.